

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 12 Décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 Décembre 2019 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 5 Décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - MASSE Maryse - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

MORTREUX Jean-Marc à	SAUVAGE Joël,
LAMBRECHT Thérèse à	APRILE Corinne.

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis.

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé.

18h50 : Arrivée de Mme LIBRE lors du vote du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 Septembre 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

1. AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT
2. DECISION MODIFICATIVE N°1
3. TARIFS ET BAREMES
4. TICKETS RESTAURANTS - MODIFICATIONS
5. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
6. INDEMNITE DU RECEVEUR
7. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
8. CONVENTION - ASSISTANCE FOURRIERE ANIMALIERE
9. MOTION CONTRE LA DISPARITION DES TRESORERIES

URBANISME - TRAVAUX

10. CESSION PLACE DE VERDUN
11. CESSION RUE GUSTAVE DELORY
12. ACQUISITION TERRAIN RUE DERRIERE LES HAIES
13. VENTE DES TERRAINS RUE DE SOISSONS
14. CONSEIL DEPARTEMENTAL - ENTRETIEN DES BANDES CYCLABLES EN AGGLOMERATION

DIVERS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de formuler ses observations quant au procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2019.

Monsieur BASSEZ souhaite rectifier le chiffre énoncé sur la cotisation annuelle au SIVU ; il s'agit de 5000 euros et non pas 85 000 euros (notifié en page 11 du Procès-verbal)

Le Procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

1. AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement au titre de la Rénovation/extension et d'aménagement d'une maison médicale à Hérin
- D'acter que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
- D'acter que les subventions d'investissement obtenues seront réparties sur les années 2019 pour un montant de 179 628,50€ et 2020 pour un montant 245 016,50€.

Pour : 18

Contre : 4 (Monsieur BASSEZ, Mme LIBRE, Mme APRILE + procuration Mme LAMBRECHT)

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 26 Novembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter au Budget Primitif 2019 certaines modifications.

L'Assemblée adopte à l'Unanimité les modifications portées en annexe.

3. TARIFS ET BAREMES

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation des tarifs et barèmes municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2020, étudiée en Commission de Finances du 26 Novembre 2019.

Pour : 18

Contre : 4 (Monsieur BASSEZ, Mme LIBRE, Mme APRILE + procuration Mme LAMBRECHT)

4. TICKETS RESTAURANTS - MODIFICATIONS

Suite à l'avis favorable de la Commission de finances du 26 Novembre 2019, le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité de modifier la valeur nominale du titre restaurant.

5. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

L'Assemblée autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de service ;
- au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif.

6. INDEMNITES DU RECEVEUR

Vu l'avis défavorable de la Commission de finances en date du 26 Novembre 2019, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'arrêt du versement de l'indemnité de Conseil au Receveur.

Pour : 18

Contre : 4 (Monsieur BASSEZ, Mme LIBRE, Mme APRILE + procuration Mme LAMBRECHT)

7. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que se dérouleront du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, les opérations de recensement de la population et qu'à cet effet, seront recrutés 10 agents recenseurs. Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer comme suit la rémunération des agents recenseurs :

- 1,13 euros brut par feuille de logement remplie,
- 1,72 euros brut par bulletin individuel rempli,
- 18 euros chaque séance de formation.

8. CONVENTION - ASSISTANCE FOURRIERE ANIMALIERE

Vu l'avis favorable de la Commission de finances du 26 Novembre 2019, portant sur la nouvelle convention proposée par l'AFAC fixant une augmentation du coût par habitant, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'adopter ladite convention prenant effet le 1^{er} Janvier 2020 pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette durée, elle se poursuivra par reconduction expresse d'année en année, sans toutefois que la durée totale du contrat puisse dépasser 5 ans (soit Décembre 2024 maximum).

9. MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant au projet de motion proposé contre la fermeture des trésoreries.

URBANISME - TRAVAUX

10. CESSION PLACE DE VERDUN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un terrain situé Place de Verdun et cadastré section AK n° 648p, sur 25 m².

Vu l'avis de la Commission de finances, l'avis des Domaines et la proposition d'achat faite par Monsieur Philippe Prévost, Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de céder le terrain susnommé à Monsieur Philippe Prévost au prix de 250 euros.

11. CESSION RUE GUSTAVE DELORY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition d'achat par Monsieur Farid PAMART d'un bout de parcelle communale de 4 m² sis Rue Gustave DELORY à Hérin, sur la section AH n°105 d'une surface totale de 471 m².

Il explique que cette cession permettra à Monsieur PAMART un accès facilité à son habitation. Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de le lui céder pour un montant de 250 euros.

12. ACQUISITION TERRAIN RUE DERRIERE LES HAIES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition d'acquisition à l'euro symbolique d'un terrain sis Rue Derrière les Haies à HERIN, cadastré section AD n°318, d'une contenance de 510 m², appartenant à Monsieur Georges DENYS. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur ladite acquisition.

13. VENTE DES TERRAINS RUE DE SOISSONS

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur le nouveau prix de cession des 5 terrains communaux de la rue de SOISSONS.

Pour : 18

Abstentions : 4 (Monsieur BASSEZ, Mme LIBRE, Mme APRILE + procuration Mme LAMBRECHT)

14. CONSEIL DEPARTEMENTAL – ENTRETIEN DES BANDES CYCLABLES EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département, pour des raisons de solidarité territoriale envers les communes de moins de 10 000 habitants, et dans la continuité de la politique cyclable adoptée par le Conseil Départemental lors de sa séance du 29 Juin 2018, propose de réaliser le balayage des bandes cyclables en agglomération sans contrepartie financière.

Afin de prétendre à l'intervention du Département, l'Assemblée adopte à l'Unanimité le projet de convention présenté en séance.

DIVERS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Il a été décidé :

- De signer un contrat de prestation avec l'association Tout Pour La Musique à Valenciennes, pour 2 représentations du spectacle de Noël le 19/12/2019 pour un montant total de 1 500 euros TTC ;
- De signer un contrat de prestation de service avec la société SAGALAB à Lyon pour le contrôle annuel du matériel sportif - coût de prestation : 451,20€ T.T.C./an pour une durée de 3 ans ;
- De signer **un avenant n°2** au marché de Travaux de rénovation et transformations intérieures de l'église Saint-Amand à Hérin avec la société MCCM à Aulnoy-lez-Valenciennes, afin de procéder à la dépose de matériaux amiantés découverts lors de l'exécution des travaux de démolition des plafonds de l'église pour un montant de travaux supplémentaires de 2 100,00€ H.T.
- De signer un contrat de maintenance pour les logiciels compta M14 et paie du Personnel avec la société AFI à SAMMERON pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour un coût de 1 184.64€ H.T.,
- De désigner la Société SOTRAVEER - Le Zand Put Houck - à Winnezele afin d'assurer le salage des voiries de la ville d'Hérin pendant la période hivernale 2019/2020 sur émission de bon de commande d'un montant total maximum de 24 999 euro HT,
- De confier à DRUMS KORPS DU HAINAUT à Prouvy, la prestation d'animation du 7 décembre 2019 pour un coût de 600,00 € TTC
- De signer **un avenant n°3** au marché de Travaux de rénovation et transformations intérieures de l'église Saint-Amand à Hérin avec la société MCCM à AULNOY-LEZ-VALENCIENNES pour une variante éclairage extérieur de 667 euros HT
- De signer **un avenant n°3** au marché d'assurance Dommages aux biens avec la société SMACL à Niort, afin de procéder à la mise à jour de la superficie assurée et d'assurer le matériel mis à disposition lors de l'inauguration de la plaine sportive. La nouvelle superficie assurée au 01/01/2020 sera de 9 953m².

Monsieur BASSEZ fait part de certaines remarques relatives aux travaux de l'église.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Fêtes des 23 Septembre et 14 Octobre 2019 ;
- Finances du 26 Novembre 2019.

Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

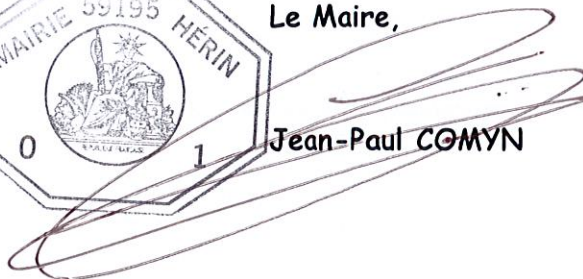
Le secrétaire de séance,

Hervé NICODEME



Le Maire,

Jean-Paul COMYN



DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
011	61521	823	Entretien et réparation sur terrains	-10 000,00 €
011	615221	020	Entretien et réparation sur Bâtiments publics	7 000,00 €
011	615221	026	Entretien et réparation sur Bâtiments publics	7 000,00 €
011	60636	0201	Vêtements de travail	1 000,00 €
011	60632	0201	Fournitures de petit équipement	3 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante				8 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement				8 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
TOTAL				8 000,00

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
77	7788	020	Produits except. Divers	8 000,00 €
Total des recettes de gestion courante				8 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement				8 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00
TOTAL				8 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
23	2313	511	Amenagement Maison Medicale	-483 592,54 €
Total des dépenses d'équipement				-483 592,54
Total des dépenses réelles d'investissement				-483 592,54
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00
TOTAL				-483 592,54

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
13	13251	511	CAPH Maison de sante	-130 587,50 €
13	1341	511	MAISON MEDICALE	-114 429,00 €
Total des recettes d'équipement				-245 016,50
024	024		Produits des cessions d'immobilisations	-238 576,04 €
Total des recettes réelles d'investissement				-483 592,54
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00
TOTAL				-483 592,54